



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

édition

Question écrite n° 96831

Texte de la question

M. Romain Joron attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés que rencontrent les correcteurs dans l'édition. En effet, leurs conditions de travail sont souvent précaires en plus d'être des travailleurs à domicile, leurs rémunérations sont également trop fluctuantes. De fait, sans garantie d'un nombre d'heures travaillé aucun revenu fixe et prévisible n'est possible. Par ailleurs, l'annexe IV de la Convention nationale de l'édition qui régit le statut des TAD n'impose aucune obligation aux employeurs d'un salaire mensuel minimum. Ainsi, les principales revendications des correcteurs de l'édition sont de pouvoir travailler le même nombre d'heures que l'année précédente et la possibilité de lisser les revenus annuels de manière à avoir un salaire mensuel fixe. En outre, il lui demande quelles sont les solutions envisagées afin de mettre un terme à cette injustice de traitement et de faire en sorte de valoriser ce métier essentiel vecteur de l'exception culturelle française.

Données clés

Auteur : [M. Romain Joron](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96831

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5677

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)